CERTIFICAT DE CONFORMITÉ (Véhicules prêts à l'emploi)

Je soussigné: IVECO France, Porte E – 1, Rue des Combats du 24 août 1944, 69200 VENISSIEUX - Constructeur
certifie que le véhicule prêt à l'emploi:

Dénomination

(D.1) Marque: IRISBUS
(D.2) Type Variante Version — Type: SFR 150
Variante: /
Version: ~~5A~~ - ~~6A~~ - 7A (1)
(D.3) Dénomination commerciale ~~ARWAY S – CROSSWAY~~ - RECREO(1)
(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type (2): VNESFR150000002141
(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible (Kg): 18 000
(F.2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (Kg): 18 000
(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (Kg): néant
(G) Masse en service (G1 + 75) (Kg) (2) : 12175
(G.1) Masse à vide national (PV) (Kg) (2) : 12100
(J) Catégorie internationale : M3
(J.1) Genre national : T.C.P.
(J.3) Carrosserie (désignation nationale) : CAR
(K) Numéro de la réception par type : L- 0123-06-08
(P.1) Cylindrée (cm³): 5880
(P.2) Puissance nette maximale (kW) : 220
(P.3) Source d'énergie : G.O
(P.6) Puissance administrative (CV) : 16
(S.1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur), véhicule à nombre de places variable : en version 5A = 52 - 6A = 60 et 7A = 64
(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (dB(A)) (2) : 87
(U.2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (tours par mn⁻¹) 1 875
(V.7) CO_2 : /
(V.9) Classe environnementale : (1) ~~0555*0651G avec moteur F4AE3682A*R~~ / 0555*0651K avec moteur F4AE3682A*S / ~~0555*0651K avec moteur F4AE3682A*U~~

- est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota);
- sort de nos usines (magasins), le
pour être livré à :

IVECO FRANCE
Société Anonyme au capital de 92 856 130 Euros
1, rue des Combats du 24 août 1944 - Porte E
69200 Vénissieux Cedex
RCS 419 683 818 LYON

Fait à,LYON Le 19 NOV. 2009

(1) Rayer la mention inutile
(2) A compléter

Nota: Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type

Rappel: Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R312-1 à R313-25, R314-1 à R317-7, R317-15 à R317-17 et R318-1 à R 318-5 du code de la route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :
- d'une déclaration à la préfecture;
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions.

ARWAY S
CROSSWAY
RECREO

Descript

0 GÉNÉRALITÉS

0.1 Constructeur : IVECO France
Porte E – 1, Rue des Combats du 24 Août 1944, 69200 Vénissieux
0.3 Marque : IRISBUS
0.4 Désignation commerciale : ARWAY S – CROSSWAY- RECREO
0.5 Catégorie internationale : M3
0.6 Genre : TCP
0.7 Type : SFR150
Variante(s) : /
Version(s) : 5A - 6A – 7A
Version 5A= carrosserie normale empattement 5,300
Version 6A = carrosserie normale empattement 6,200
Version 7A = carrosserie normale empattement 6,965.
0.7.1 Décodage de TVV : /
0.8 Puissance administrative : 16 CV.

1 CONSTITUTION GÉNÉRALE

1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, 2 roues simples, 2 roues jum
Jantes acier ou jantes aluminium avec moyeux adaptés.
1.1.1 Emplacement des roues motrices : AR.
1.1.2 Emplacement des roues directrices : AV.
1.2 Dimensions des pneumatiques : 295/80 R 22.5 (152/148 M)
Sont également admissibles tous les pneumatiques de mêmes dimensio
conditions suivantes : - indices de charge égale ou supérieur à :

	Essieu 1	Essieu 2
Charge	7 100	12 600
Indice*	152 / ...	... / 148

* Indice de vitesse ≥ K

1.3 Constitution du châssis : caisse-poutre avec structure en tubes et tôles
1.4 Emplacement et disposition du moteur : en AR de l'essieu AR, monté lo
1.5 Emplacement du poste de conduite : avancé côté gauche.

2 MASSES ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrièr
2.1 Masse en charge maxi admissible en service par l'Etat (PTAC) : 18 000
2.2 Masse en charge maxi ensemble admissible en service dans l'Etat (PTR
2.2.1.2 Avec remorque équipée de freins à inertie: néant
2.2.1.2.1 Masse en charge maxi admissible de la remorque avec frein dan
indiqué en 2.2.1.2 : néant
2.4 Masse en charge techniquement admissible : 18 000
2.5 Charge maximale admissible :
2.5.1 Sur l'essieu 1 : 7 100
2.5.2 Sur l'essieu 2 : 12 600
2.6 Voie avant : 2,068 ou 2,078 (jante acier) ou 2,092 (jante aluminium)
2.7 Voie arrière : 1,814 (jante acier) ou 1,833 (jante aluminium)
2.8 Empattement = 5,300 en version 5A - 6,200 en version 6A et 6,965 en ve

- VALEURS LIMITES A RESPECTER APRES AMENAGEM

(valeurs limites minimales pour le véhicule aménagé)

	Versions : 5A	6A
2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche		
2.9.0 Total	9 650	9 650
2.9.1. Sur essieu 1 :	2 950	2 950
2.9.2 Sur essieu 2 :	6 600	6 600
2.10 Porte-à-faux avant :	2,063	2,503
2.11 Porte-à-faux arrière :		
2.11.1 Mini sans ferrure ni accessoire :	3,292	3,292
2.11.2 Maxi sans ferrure ni accessoires :	3,292	3,292
2.11.3 Maxi avec ferrure et accessoires	3,292	3,292
2.12 Longueur hors-tout :	10,655	11,995
2.13 Largeur hors-tout :	2,550	2,550

- VÉHICULES LIVRES CARROSSES et AMENAGES -

ces poids varient en fonction des options et des aménagements

	Versions 5A	6A
2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche		
2.9.0 Total	10 250	11 110
2.9.1. Sur essieu 1 :	3 100	4 030
2.9.2 Sur essieu 2 :	7 150	7 080

5 SUSPENSION

5.1 Avant : combinés « coussin pneumatique-amortisseur télescopique », valve de nivellement, barre stabilisatrice

5.2 Arrière :

5.2.1 Suspension de l'essieu moteur : coussins pneumatiques, amortisseurs télescopiques, valve de nivellement, bielles de retenue de pont, barre stabilisatrice.

5.3 Essieux relevables ou délestables : /

5.4 Suspension spécifique : En option : possibilité d'abaissement du véhicule agissant sur l'ensemble des coussins de suspension, par une commande à impulsion au tableau de bord.
Cet équipement est obligatoire pour les véhicules aménagés pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

La suspension revient automatiquement en position route à 15 km/h ou est asservie aux portes et au frein de point d'arrêt

6 DIRECTION

6.1 Type de direction : écrou à billes, assistance hydraulique avec vérin intégré.

6.2 Diamètre de braquage hors-tout (m) : 18,12 en version 5A - 21,138 en version 6A et 23,094.en version 7A

7 FREINAGE

7.1 Frein de service : à double circuit agissant respectivement sur les roues AV et AR (type I-I).
En option, à commande électrique « EBS » système de freinage électropneumatique à gestion électronique composé de :
- 2 circuits indépendants entièrement pneumatiques agissant respectivement sur les freins de l'essieu 1 et les freins de l'essieu 2
- 1 circuit de commande électropneumatique superposé aux circuits pneumatique

7.2 Répartiteur de freinage : non avec l'option EBS fonction gérée électroniquement pour les deux essieux.

7.2.1 Dispositif antiblocqueur des roues : oui, en série (catégorie 1).Dispositif comportant un capteur par roue ; à commande électrique « EBS » : fonction intégrée au système de freinage électropneumatique à gestion électronique

7.2.2 Dispositif anti-patinage (ASR). En option dans les deux freinages

7.2.3 Contrôle de trajectoire (ESP) En option avec le freinage EBS

7.3 Frein de secours : indépendance des circuits.

7.4 Frein de stationnement : cylindres à ressorts sur l'essieu 2.

7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :

7.5.1 Frein de service : pneumatique.

7.5.2 Frein de secours : pneumatique.

7.5.3 Frein de stationnement : mécanique.(ressorts)

7.6 Assistance des freins : sans objet

7.7 Réservoirs de fluide ou d'énergie :
- air comprimé: 1 de 30 litres pour circuit AV, 1 de 30 litres + 1 de 15 litres pour circuit AR, servitudes: 1 de 30 litres + en option 1 de 15 litres pour le dispositif de desserrage auxiliaire du frein de stationnement

7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : témoins optiques rouges sur planche de bord et témoin acoustique

7.7.2 Paramètres mesurés pour l'alarme : chute de pression ; défaillance de l'antibloqueur.

7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : par actionnement de la clef de contact.

7.8 Type de freins :

7.8.1 Frein de service :

7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : à disques

7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : à disques

7.8.2 Frein de secours : à disques

7.8.3 Frein de stationnement : à disques

7.9 Ralentisseur :

7.9.2 Dispositif ralentisseur additionnel permettant de bénéficier de la majoration des poids prévue au nota du chapitre 2 : sans

7.9.3 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II bis : ralentisseur électrique

8 CARROSSERIE

8.1 Description sommaire de la carrosserie : autocar

8.1.2 Aménagements particuliers : en option(*)
- Double vitrage
- Chauffage autonome
- Air conditionné
- Roue de secours
- Réservoirs à carburant (voir 3.12.2)
- Rack à bagages

8.2.1 Nature : caisse autoportante de conception mixte alliant des profilés et tôles emboutie assemblés par soudure.

8.2.2 Protection contre l'incendie : oui, assuré par la nature des matériaux utilisés..

8.2.3 Trappes d'évacuation des fumées : au minimum1 trappe d'évacuation des passagers dans le toit.

8.3 Nombre de places :

8.3.2 Places adultes :

FOURCHETTE DES AMÉNAGEMENTS TYPES

Version	Type de 2ème porte	Nombre de pl. assises y compris conducteur		Nbre maxi de places debout correspondant au maxi assis	Nombre total de places	
		Maxi	Mini		Maxi	Mini
5A	M ou S1	52** 51*	40	25	77	40
	N ou S2	52**	38	25	77	38
	D	52** 51*	38	25	77	38
	A	52** 51*	38	25	77	38
6A	M ou S1	60** 59*	40	29	89	40
	N ou S2	60**	42	29	89	42
	D	60** 59*	42	29	89	42
	A	60** 59*	42	29	89	42
7A	M ou S1	64** 63*	44	31	95	44
	N ou S2	64**	42	31	95	42
	D	64** 63*	42	31	95	42
	A	64** 63*	42	31	95	42

* avec siège convoyeur - ** sans siège convoyeur

8.3.1 Places debout : en option, avec équipement en poignées de maintien.
ce véhicule peut recevoir un maximum de 31 places debout

8.3.3 Surface S0 = 21 m² en version 5A - 24 m² en version 6A et 26 m² en version 7A

8.4 Sièges :

8.4.1 Nombre total : correspondant aux aménagements types décrits au point 8.3.1

Version	Type de 2ème porte	NOMBRE DE SIÈGES OU BANQUETTES		
		Banquette 2 places		Banquette 4 à 5 places
		Maxi	Mini	
5C	M ou S1	23	17	1
	N ou S2	23	16	1
	D	23	16	1
	A	23	16	1
6C	M ou S1	27	17	1
	N ou S2	27	18	1
	D	27	18	1
	A	27	18	1
7C	M ou S1	29	19	1
	N ou S2	29	18	1
	D	29	18	1
	A	29	18	1

8.4.2 Équipements particuliers :

Siège du conducteur : équipé d'une ceinture de sécurité 3 points.

Sièges des passagers : équipés de ceintures de sécurité 2 points, sauf pour les sièges derrière le conducteur et en arrière des puits d'escalier, qui reçoivent des ceintures de sécurité 3 points ;
- en option, possibilité de sièges équipés de ceintures de sécurité 3 points à toutes les places, sauf sièges à assise relevable et banquette basculante.

8.5.3 Description des portes :

Dénomination	Caractéristique
M	Porte simple louvoyante, de service à 1 vantail s'ouvrant
N	Porte simple louvoyante, de service à 2 vantaux s'ouvra
D	Porte double louvoyante, de service à 2 vantaux s'ouvra
A	Porte double louvoyante, de secours à 2 vantaux s'ouvra
S1	Porte simple louvoyante, de secours à 1 vantail s'ouvran
S2	Porte simple louvoyante, de secours à 2 vantaux s'ouvra

8.5.4 Type de portes et commandes :
Les portes sont équipées:
- d'une commande électropneumatique au tableau de bord
- de commandes de secours pneumatiques intérieures et extérieures

Toutes les portes verrouillées de l'extérieur peuvent s'ouvrir de l'inté être verrouillées de l'intérieur.

8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres et issues de secours :

8.6.1 Emplacement :

Version	Vitres placées sur les faces latérales				Vitres placées sur la face arrière
	Côté gauche		Côté droit		
	Total	Dont fenêtres de secours doubles	Total	Dont fenêtres de secours doubles	Fenêtre fixe faisant office d fenêtre de secou
5A	7	2	6	2	1
6A	8	2	6	2	1
7A	9	2	7	2	1

8.6.2 Mode d'ouverture : vitres : marteaux-pics liés au véhicule, trappes pa
NOTA : Le cas échéant, la baie aérante est sans incidence sur les vitr

8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :

8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté.

8.7.2 Vitres latérales : verre trempé.

8.7.3 Lunette arrière : verre trempé.

8.8 Equipement des places assises en ceinture de sécurité : voir point 8.4.

8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement :

8.10.1 Avant : /

8.10.2 Arrière : assuré par la carrosserie

9 ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1 Feux de route : 2, incorporés aux feux de croisement

9.2 Feux de croisement : 2, incorporés aux feux de route.

9.3 Feux de position:

9.3.1 avant : 2 incorporés aux feux de croisement.

9.3.2 latéraux : 5, 6 ou 7 suivant les versions, sur chaque face, incorporés

9.4 Feux de position arrière : 2 (feux rouges arrière).

9.5 Indicateurs de changement de direction :

9.5.1 Avant : 2 indépendants.

9.5.2 Arrière : 2 indépendants + 2 en partie haute.

9.5.3 Latéraux : 1 indépendant.

9.6 Feux stop : 2 indépendants + 2 en partie haute.

9.7 Éclairage de la plaque d'immatriculation : 2 feux indépendants.

9.8 Dispositifs réfléchissants :

9.8.1 Avant : /

9.8.2 Arrière : 2 indépendants

9.8.3 Latéraux : 5, 6 ou 7 suivant les versions, sur chaque face, incorporés aux

9.9 Feux de détresse : par fonctionnement simultané des indicateurs de ch

9.10 Feux de marche arrière : 2 indépendants.

9.11 Feux de brouillard :

9.11.1 Avant : 2 indépendants.

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande d'IVECO
- de catégorie internationale : M3,
- genre : TCP

ATTESTATION D'ÉQUIPEMENT (suivant le Procès-Verbal de Réception par Type n° L-0123-06-08 du 30/06/2009)

Je soussigné, IVECO France, Porte E – 1, Rue des Combats du 24 août 1944, 69200 VENISSIEUX, Constructeur, certifie que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé :

a) d'un ralentisseur électrique marque "TELMA",type " FN82-40, (sans incidence sur poids)..... Oui ~~Non~~

b) d'un ralentisseur hydraulique intégré et combiné à la boîte de vitesse , (sans incidence sur poids)..... ~~Oui~~ Non

c) D'un limiteur de vitesse à 100 km/h

d) D'un dispositif antibloqueur de roues (ABR)..... Oui

e) D'un dispositif antipatinage (ASR) (*) Oui ~~Non~~

f) D'un système de freinage électronisé (EBS) (*) ~~Oui~~ Non

g) D'un réservoir d'urée supplémentaire (*)..... ~~Oui~~ Non

h) De sièges permettant l'application de la règle des "trois pour deux" (cas de transport d'enfants)..... Non

i) D'un système de condamnation de porte médiane (cas de transport d'enfants)..... Oui

j) D'un chauffage autonome type Sphéros Thermo 300 (*) Oui ~~Non~~

k) De l'option aménagement pour l'accessibilité des véhicules aux personnes à mobilité réduite avec : Oui ~~Non~~

- 2 sièges PMR (Personne à Mobilité Réduite)..... Oui
- 1 pack UFR (Unité pour Fauteuil Roulant) Oui ~~Non~~
- 2 pack UFR (Unité pour Fauteuil Roulant) ~~Oui~~ Non
- 1 Banquette basculante située dans l'emmarchement milieu..... Oui ~~Non~~
- 2 sièges à assise relevable équipés de ceintures de sécurité 2 point dans l'espace UFR (*)..... Oui ~~Non~~
- 4 sièges à assise relevable équipés de ceintures de sécurité 2 point dans l'espace UFR (*)..... ~~Oui~~ Non
- 1 podium démontable ~~Oui~~ Non
- 2 podiums démontables ~~Oui~~ Non

k) D'un siège convoyeur en avant de la séparation avant droite (*)..... ~~Oui~~ Non

m) D'un limiteur de couple à 40% (voir le point 3.24 de la notice descriptive(*) Oui ~~Non~~

n) Nombre de places assises de l'aménagement livré (y compris le conducteur)..... 62

(*) Rayer les mentions inutiles.

Nota 1: Ce véhicule est conforme aux dispositions de l'Annexe I de l'Arrêté du 10 octobre 1994 relatif aux conditions d'application de l'article 413-10 du Code de la Route pour la circulation à 100 km/h des autocars sur autoroute.

Nota 2 : Ce véhicule est conforme aux dispositions des directives : 2001/56 (Chauffage)
2005/55*2006/51C (Euro 4) avec moteur F4AE3682A*R
2005/55*2006/51K (Niveau EEV) avec les autres moteurs

Fait à LYON, le :

19 NOV. 2009

IVECO FRANCE
Société Anonyme au capital de 92 856 130 €uros
1, rue des Combats du 24 août 1944 - Porte E
69200 Vénissieux Cedex
RCS 419 683 818 LYON